



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_09_79

Date de convocation du conseil : 2 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, , Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 24

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry a donné pouvoir à Mme WILLAUME Francine
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Objet : **Décision modificative n° 1 du Budget assainissement Amortissements**

Absents :

Mme CHASTEL Ita
M. DEMESSEMAKERS Olivier
M. LABBÉ Hervé

Secrétaire de séance : Madame WILLAUME Francine

M. Philippe MICHELET expose au conseil municipal que les crédits inscrits, lors de l'élaboration du budget assainissement, pour la réalisation des opérations d'ordre relatives aux amortissements s'avèrent ne pas être suffisants.

Il est proposé au conseil municipal de réaliser une décision modificative ainsi qu'il suit :

DM1 : Amortissements

Section de Fonctionnement

Crédits à augmenter : Chapitre 042 – Article 6811 : Dotations Amortissements	+ 691,00 €
Crédits à diminuer : Chapitre 023 : Virement vers investissement	- 691,00 €

Section d'Investissement

Crédits à augmenter : Chapitre 040 – Article 28153 : Réseaux Assainissement	+ 653,00 €
Crédits à diminuer : Chapitre 040 – Article 28156 :- Matériel spécifique d'exploit	- 147,00 €
Crédits à augmenter ; Chapitre 040 – Article 28157 : Matériels outillages	+ 185,00 €
Crédit à diminuer : Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation :	- 691,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

VALIDER cette décision modificative.

MODIFIER le Budget Assainissement en conséquence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 07/09/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 08/09/2022



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN